

Comité de Protection des Personnes SUD-EST IV

Centre Léon Bérard – 28 rue Laennec – 69373 LYON CEDEX 08

Président : Dr. David PEROL - Vice-président : Mme Pascale CHIFFE-COSTANZO
Secrétaire général : Dr. Daniel ESPINOUSE - Trésorier : Mme Anne LEFRANC

Madame Estelle ECHARD
Ministère de l'enseignement supérieur et de
la Recherche - Direction générale de la
Recherche et de l'Innovation
Département Santé
1 rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

N° CPP : 12/111

Réf. du présent avis : A 13-02

Lyon, le 17 janvier 2013

Vu l'arrêté du 16 août 2007 émis conformément aux dispositions introduites par le décret 2007-1220 du 10 août 2007 relatif à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain pris pour l'application notamment des articles L. 1243-3 et L. 1243-4 du Code de la Santé Publique ;
Et conformément aux articles R. 1243-51 et R. 1243-63, du Code de la Santé Publique,

Le Comité a été sollicité le 29 novembre 2012 par l'INSERM pour une demande d'avis sur un dossier de déclaration enregistré par le département santé de la direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère sous le n° **DC-2012-1711**, accusé réception le 6 décembre 2012 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le dossier proposé est :

Nom du site : "U1060 Lyon Sud".

Responsable scientifique : M. Etienne LEFAI

Le Comité qui a pour mission d'évaluer la qualité de l'information des participants, les modalités de recueil du consentement (entendu ici au sens large et comprenant la non-opposition), la pertinence éthique et scientifique du projet, a examiné les informations fournies dans ce dossier au cours de sa séance du 15 janvier 2013.

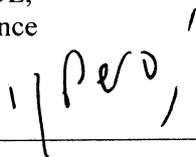
Membres présents à la séance :

- Personnes qualifiées "Recherche Biomédicale" : Mme M. MONTANGE (titulaire), Dr. D. PEROL (titulaire, qualifié en matière de biostatistique), Mme N. FALETTE (suppléante), Mme R. MARAVAL-GAGET (suppléante).
- Médecin généraliste : Dr. M. LE GAL (titulaire).
- Pharmacien : Mme C. STAMM (titulaire).
- Personnes qualifiées "Ethiques" : Mme C. KAPITZ (titulaire), Mme F. TOURAINE-MOULIN (suppléante).
- Personne qualifiée "Juridique" : Mme S. GANDREAU (suppléante).
- Représentants d'associations de malades et d'usagers de la santé : Mr. J. RIONDET (titulaire), Mme C. FABRY (suppléante).

Au regard des données qui lui ont été soumises, le Comité a adopté la délibération suivante :

AVIS FAVORABLE

Dr. David PEROL,
Président de séance



Secrétariat : Odette MARITAZ

☎ 04 78 78 27 61 - ☎ 04 78 78 28 58 – E-mail : odette.maritaz@lyon.unicancer.fr

